

Préambule

E-clictic a pour activité de fournir des services en webmarketing et marketing digital. E-clictic met en relation des annonceurs avec des prestataires ou travaillent directement avec les annonceurs. Ses clients peuvent être soit des annonceurs soit des prestataires qui dans ce cas signeront directement un contrat avec l'annonceur.

Article 1. Champ d'application

Les présentes CONDITIONS GENERALES s'appliquent à toutes les prestations de services ou plus largement tous CONTRATS conclus par e-clictic, immatriculé au registre du commerce de Grenoble sous le numéro SIREN : 795 047 760 00017, avec ses clients professionnels (ci-après désignés « le(s) CLIENT(S) »), quelles que soient les clauses pouvant figurer sur leurs propres documents.

Ces CONDITIONS GENERALES sont systématiquement communiquées à tout CLIENT qui en fait la demande, pour lui permettre de passer commande.

La régularisation du BON de COMMANDE qui comporte des CONDITIONS PARTICULIERES du CONTRAT emporte acceptation sans réserve des présentes CONDITIONS GENERALES.

Les CONDITIONS PARTICULIERES et les CONDITIONS GENERALES lesquelles figurent au BON de COMMANDE, constituent le CONTRAT entre les parties.

En cas de signature d'un contrat d'intermédiaire de commerce rédigé par le client, ces conditions générales prennent le dessus et protège e-clictic de toute malveillance.

En cas de non signature de bon de commande avec l'annonceur final, mais une signature avec le prestataire de service qui livrera le client, le nom de e-clictic devra être présent dans le bon de commande liant le client final et le prestataire.

Article 2. Objet

Le CONTRAT porte sur la fourniture de services précisés dans le bon de commande selon les modalités prévues et précisées (nombre de LEADS, durée de l'opération, gestion de budget SEM, etc.) e-clictic s'engage à fournir un contenu de qualité, conforme aux usages et aux standards de sa profession et s'engage à faire ses meilleurs efforts pour fournir une information fiable, complète, et la plus récente possible.

Article 3. Commandes

Le CONTRAT entre le CLIENT et e-clictic est formé par la régularisation par le CLIENT du BON de COMMANDE. Tout bon de commande renvoyé raturé, modifié à la main par le client ne sera pas accepté par e-clictic. Sauf cas exceptionnel avec validation écrite et expresse de la part de e-clictic.

Les éventuelles modifications de la commande demandées par le CLIENT ne seront prises en compte, dans la limite des possibilités de e-clictic, que si elles sont notifiées par écrit et acceptées par écrit par e-clictic.

Des échanges d'emails s'ils sont clairs et validés des deux parts pourront modifier ou constituer les conditions du contrat.

Article 4. Modalités de fourniture des services

4.1. Opérations à la performance : Nombre de leads, ventes, clics

Le nombre à fournir est fixé aux CONDITIONS PARTICULIERES.

4.2. Moyens

La détermination des moyens mis en œuvre destinées à la collecte relève de la seule appréciation de e-clictic. Le client garantit à e-clictic donner tous les moyens pour réaliser l'opération. (Transmission des informations nécessaires, des éléments graphiques utiles et efficaces, de l'accès à son site, formulaire disponible 24h/24 et 7j/7.... En cas de non-respect de ces conditions, des indemnités pourront être calculés au prorata des attentes.

4.3. Statistiques

La comptabilisation des volumes sera effectuée à l'aide d'outils statistiques ou outils de tracking placés dans le système utilisé par le CLIENT ou par e-clictic. Ces modalités sont fixées aux CONDITIONS PARTICULIERES. Les deux parties devront pouvoir accéder aux statistiques ou avoir une preuve visuelle des retours. (imprim écran, accès direct aux stats,).

4.4. Transmission des LEADS

Le mode de transmission effectif des « livrables » au CLIENT est fixé aux CONDITIONS PARTICULIERES.

4.5. Tolérance

En cas de fixation d'un volume limité de LEADS à fournir au CLIENT dans les CONDITIONS PARTICULIERES, il est expressément prévu une marge de tolérance de sept pourcent (7 %) du nombre fixé, englobant notamment les erreurs ou LEADS déjà fournis ou déjà en possession du CLIENT.

4.6. Délai

Lorsqu'un délai est prévu pour la fourniture ou la réalisation d'une prestation dans les CONDITIONS PARTICULIERES, celui-ci est strictement indicatif. E-clictic s'engage à faire de son mieux pour le respecter.

4.7. Durée d'utilisation des produits, prestations ou services

Les CONDITIONS PARTICULIERES peuvent fixer une durée au-delà de laquelle le CLIENT s'interdit d'utiliser de nouveau les LEADS fournis.

4.8. Réclamations – Refus de LEADS

Le CLIENT disposera d'un délai maximum impératif de trois (3) jours à compter de l'expiration du mois calendaire au cours duquel la collecte des LEADS sera réalisée, pour émettre auprès de e-clictic, par écrit, des réserves, réclamations ou refus, avec tous les justificatifs y afférents. Aucune réclamation ou réserve, aucun refus de LEAD, ne pourront être valablement pris en compte en cas de non respect de ces formalités et délais par le CLIENT.

En cas de refus de livrables par le client, la preuve explicite du refus devra être apportée. E-clictic pourra refuser les suppressions s'il juge que les preuves sont réfutables.

4.9. Demande complémentaire

En cas de demande particulière du CLIENT concernant les conditions de fourniture des prestations, dûment acceptées par écrit par e-clictic, les coûts liés feront l'objet d'une facturation spécifique complémentaire, sur devis préalablement accepté par le CLIENT.

Article 5. Tarifs

Les Prestations sont fournies aux tarifs en vigueur au jour de la passation de la commande. Les tarifs s'entendent nets et hors taxes. Toute modification tarifaire entraînera la rédaction d'un avenant ou nouveau bon de commande.

Article 6. Conditions de règlement

6.1. Prix

Le prix est fixé dans le BON de COMMANDE.

6.2. Délai de règlement

Les délais de règlement sont fixés aux CONDITIONS PARTICULIERES. E-clictic ne sera pas tenue de procéder à la fourniture des prestations si le CLIENT ne lui en paie pas le prix dans les conditions et selon les modalités indiquées aux CONDITIONS PARTICULIERES. Tout bon de commande accepté avec des conditions de règlements devront être honoré. Les factures envoyées indiquent les mêmes conditions de paiement que le bon de commande.

6.3. Pénalités de retard

En cas de retard de paiement des sommes dues par le CLIENT au-delà de l'échéance fixée, des pénalités de retard calculées au taux d'intérêt légal augmenté de 3 % seront automatiquement et de plein droit acquises à E-CLICTIC, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable et entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues à E-CLICTIC par le CLIENT, sans préjudice de toute autre action que E-CLICTIC serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du CLIENT. En cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, E-CLICTIC se réserve en outre le droit d'annuler la fourniture des Prestations et/ou de suspendre l'exécution de ses obligations et/ou d'annuler les éventuelles remises accordées à ce dernier.

6.4. Absence de compensation

Sauf accord exprès, préalable et écrit de E-CLICTIC et, à condition que les créances et dettes réciproques soient certaines, liquides et exigibles, aucune compensation de quelque nature qu'elle soit, ne pourra être valablement effectuée par le CLIENT.

6.5. Facturation (validation des volumes à facturer en cas de livrables à la performance)

En cas de livrables à la performance, la facturation devra être effectuée au plus tard avant le 5 du mois suivant la collecte. Suite à cette validation des volumes la facture sera envoyée au client avec les conditions de règlements à respecter. En cas de retard dans la facturation (en dessous d'un mois), l'opération pourra être suspendue. Au-delà d'un mois de retard, les leads/ livrables livrés seront à régler dans les plus brefs délais.

Article 7. Droit de propriété intellectuelle

e-clitic reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les études, dessins, modèles, prototypes, rough, jeux, concours, tout fichier ou toute base de données utilisée dans le cadre de son activité, etc., réalisés même à la demande du CLIENT.

Le CLIENT s'interdit de toute reproduction ou exploitation desdites études, dessins, modèles et prototypes, rough, jeux, concours, tout fichier ou toute base de données, etc., sans l'autorisation expresse, écrite et préalable de e-clitic qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

E-clitic aura le droit d'intégrer à son site internet le logo du client et ou les visuels utilisés pour les opérations engagées.

Article 8. Responsabilité

Le CLIENT est seul responsable de son activité et de ses conséquences et de la conformité à la réglementation des produits ou services qu'il propose.

Plus particulièrement, le CLIENT est seul responsable de l'utilisation de tout élément fourni par e-clitic. Il appartient au CLIENT de s'assurer que l'utilisation faite des éléments ou des données dans le cadre de son activité ne contrevient pas à un quelconque droit et notamment que cette utilisation respecte la législation et/ou la réglementation nationale ou internationale relative à la collecte, au traitement, à la conservation et à l'exploitation des données à caractère personnelle que peuvent représenter les LEADS fournis.

Le CLIENT restera seul juge de l'opportunité des décisions à prendre dans le cadre de son activité en lien avec les prestations confiées à e-clictic.

Le CLIENT demeurera pleinement et inconditionnellement responsable vis-à-vis des tiers des actes effectués en son nom et pour son compte dans le cadre de son activité.

Le CLIENT garantit e-clictic de tout recours ou toute action de quelque nature que ce soit qui pourrait lui être intenté en lien avec l'activité du CLIENT et des éléments fournis dans le cadre du CONTRAT.

e-clictic est soumis à une obligation générale de moyens.

D'une manière générale, et en toute hypothèse, et pour l'ensemble des prestations, sauf faute intentionnelle, dolosive ou lourde, le montant qui pourrait être exigé du E-CLICTIC en cas de responsabilité pour faute prouvée, ne sera en aucun cas supérieur à dix pourcent du montant total des sommes payées par le CLIENT à e-clictic.

Article 9. Exclusivité

Le CLIENT s'interdit pendant toute la durée de la collaboration, prolongée d'une période de six mois, de solliciter toute société travaillant en direct avec e-clictic sur les opérations de celui-ci. e-clictic reste propriétaire de son réseau de partenaires. Ni le client ni le partenaire (éditeur, annonceur ou société de service) ne pourront travailler ensemble en direct sur les mêmes prestations ou prestations similaires. Toute tentative de travailler en direct avec le prestataire ou annonceur pourra entraîner une rupture immédiate du contrat et prolongera la période d'interdiction de collaboration à une durée d'un an.

Article 10. Résiliation

Le présent CONTRAT pourra être résilié par anticipation par l'une ou l'autre des parties en cas d'inexécution d'une des obligations leur incombant. La résiliation interviendra de plein droit un (1) mois après réception d'une mise en demeure signifiée par lettre recommandée avec demande d'acté de réception ou remise en main propre contre décharge, indiquant l'intention de faire jouer la présente clause à la partie défaillante et restée sans effet.

Article 11. Litiges

TOUS LES LITIGES AUXQUELS LE PRESENT CONTRAT POURRAIT DONNER LIEU, CONCERNANT TANT SA VALIDITE, SON INTERPRETATION, SON EXECUTION, SA RESILIATION, LEURS CONSEQUENCES ET LEURS SUITES SERONT SOUMIS AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRENOBLE.

Article 12. Durée

La date effective du CONTRAT et sa durée sont fixées au BON de COMMANDE. Les CONDITIONS GENERALES et leurs éventuelles modifications s'appliquent de manière permanente. En cas de non précision sur la durée du contrat, il s'agit d'un contrat à reconduction tacite. Pour rompre ce contrat ou le mettre en pause, un écrit devra être envoyé à e-clictic. Si cet écrit est expressément validé, il sera appliqué à la fin du mois en cours si la demande est faite avant le 20 ou le mois suivant si la demande est faite après le 20.

Article 13. Langue du CONTRAT – droit applicable

Le CONTRAT est régi par le droit français. Les CONDITIONS GENERALES et PARTICULIERES sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

Article 14. Acceptation du CLIENT

Les CONDITIONS GENERALES sont expressément agréés et acceptés par le CLIENT, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres CONDITIONS GENERALES d'achat, qui seront inopposables à e-clitic, même si elle en a eu connaissance. E-clitic pourra modifier les CGV à tout moment.